Communauté de Communes
de la Plaine du Nord Loiret
www.cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil Communautaire

17 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL

02 38 39 60 38 administration@cc-plaine-nord-loiret.fr
3. rue de l'Avenir 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Avant-propos

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 10 septembre 2026, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches-les-Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Commune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Stéphane	PETIT		X	
Andonville	SUPPLEANT	Claude	DAUPHIN	X		
Attray	TITULAIRE	Michel	GRANDEMAIN	X		
Attray	SUPPLEANT	Christophe	GUÉRINEAU		X	
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Gaëlle	AUVRAY	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Jean-Marc	PHÉLUT	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Cassandre	COISNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Claude	ARNAULT		X	O. LEBRET
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY		X	V. LEBLOND
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET		X	
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON		X	
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRÉ	X		
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Guillaume	BEAUVALLET	X		
Chaussy	TITULAIRE	Florent	GUILLOTEAU	X		
Chaussy	SUPPLEANT	Alexandra	POISSON	X		
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Vincent	FORMONT	X		
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON	X		
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL		X	
Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Virginie	JOUANNON-PEIGNÉ		X	
Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Annie	BOUVARD	X		
Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Pierre-Jules	MORLEGHEM	X		

Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT		X	
Léouville	SUPPLEANT	Marie	QUÉBRIAC	X		
Oison	TITULAIRE	Corinne	GRAPPY	X		
Oison	SUPPLEANT	Marjorie	PAILLET	X		
Outarville	TITULAIRE	Gérard	GUYON	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE	X		
Outarville	TITULAIRE	Françoise	CRETET	X		
Outarville	TITULAIRE	Didier	CHARVOZ	X		
Outarville	TITULAIRE	Julien	FERRIERE		X	D. CHARVOZ
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET	X		
Tivernon	SUPPLEANT	Anne-Claire	DESFORGES		X	

Le procès-verbal de la dernière séance (09 juillet 2026) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne Madame Céline DUPRÉ comme secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ordre du Jour

1. Renouvellement de la Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales pour la période 2026-2030

La Convention territoriale globale (CTG) constitue le cadre de partenariat entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les collectivités territoriales pour définir et mettre en œuvre un projet social adapté aux besoins des habitants.
Cette démarche transversale permet d'identifier les enjeux prioritaires du territoire et de coordonner les interventions des différents partenaires. Elle peut notamment concerner la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'animation de la vie sociale.

La convention actuellement en vigueur arrivant à échéance, son renouvellement est envisagé pour la période 2026-2030.

Dans cette perspective, un diagnostic territorial partagé a été réalisé au cours du premier trimestre 2026. Ce travail a permis d'actualiser la connaissance des besoins des habitants, d'identifier les évolutions intervenues sur le territoire et de dégager les principaux enjeux devant guider la future convention.

Sur la base de ce diagnostic, la rédaction du plan d'action pour la période 2026-2030 est actuellement en cours d'élaboration, en concertation avec la CAF et les partenaires concernés. Ce plan précisera notamment les orientations stratégiques retenues, les actions à conduire, les partenaires mobilisés ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi.

À l'issue de ces travaux, une nouvelle Convention territoriale globale couvrant la période 2026-2030 sera établie avec la CAF.

Ainsi, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De prendre acte de la réalisation du diagnostic territorial partagé au cours du premier trimestre 2026,

- D'approuver la poursuite de la démarche de renouvellement de la Convention territoriale globale avec la CAF pour la période 2026-2030,

- D'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches et à signer les documents préparatoires nécessaires à l'aboutissement de cette démarche,

- De préciser que le projet définitif de Convention territoriale globale sera présenté au Conseil communautaire pour approbation avant sa signature.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

2. Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2025 de l'Eau

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'usager.

Ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information au préfet (art. L.213-2 du code de l'environnement).

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par l'arrêté référencé en objet et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recette du service,
- Indicateur de performance,
- Financement des investissements,
- Action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Il a été établi deux RPQS pour l'année 2025, un RPQS pour la régie et un concernant la délégation de service public (Erceville-Andonville-Boisseaux).

Après avois pris connaissance des RPQS de l'eau 2025,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter les RPQS 2025 pour le service de l'eau potable.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

3. Approbation du RPQS 2025 de la Régie Assainissement collectif

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été instauré par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'usager.

Ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et transmis pour information au préfet (art. L.213-2 du code de l'environnement).

Dans le RPQS doivent figurer les indicateurs techniques et financiers définis par l'arrêté référencé en objet et regroupés suivant les thèmes ci-après :

- Caractérisation technique du service,
- Tarification de l'eau et recette du service,
- Indicateur de performance,
- Financement des investissements,
- Action de solidarité et de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Après avois pris connaissance du RPQS de l'assainissement 2025,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le RPQS 2025 pour le service de l'assainissement collectif.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

4. Approbation du rapport d'activité 2025 de la Régie Assainissement non collectif

Le rapport d'activité 2025 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est présenté aux membres de l'assemblée.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activité du SPANC de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret pour l'exercice 2025.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

5. Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce

Le château d'eau de Charmont-en-Beauce est très dégradé tant au niveau de l'extérieur avec un parement béton qui est fissuré et qui s'effrite, qu'à l'intérieur de la cuve.

Un diagnostic complet réalisé en 2024 a mis en évidence de nombreux désordres qui nécessitent une réfection de l'étanchéité de la cuve, le renouvellement des canalisations intérieures, le traitement des fissures et des éclats de béton sur le dôme et la réfection des maçonneries sur le fût.

Suite à ces constats, la CCPNL a décidé de réaliser une réhabilitation complète du château d'eau incluant également le renouvellement des surpresseurs et de la clôture.

L'entreprise BFIE a été retenue comme maitre d'œuvre.

Le marché a été publié le 16 juin en 2 lots :
- Lot 1 : Génie Civil - Serrurerie – Conduites
- Lot 2 : Pompage – Electricité

Le lot 1 était composé de :
- Une tranche ferme (TF) pour la réhabilitation du réservoir, la mise en sécurité et le remplacement des conduites descendantes,
- Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour l'isolation de la toiture,
- Une tranche optionnelle (TO) pour le renouvellement de la clôture.

Le lot 2 était composé de :
- Une tranche A (TA) pour la mise en place d'une variation de vitesse à la station de Trémeville afin de garantir la continuité de service pendant la durée des travaux,
- Une tranche B (TB) pour le renouvellement des surpresseurs et des compteurs de distribution du château d'eau de Charmont.

Pour mémoire, une convention a été établie et votée lors du conseil communautaire du 11 juin 2026 avec la CCDP pour le remboursement des frais liés à la station de Trémeville, après perception des subventions de l'agence de l'eau.

Cinq offres ont été réceptionnées le 20 juillet à 12h00 : deux pour le lot 1 et trois pour le lot 2.

Le bureau d'études a présenté son analyse des offres le 10 septembre aux élus de la CCPNL et de la CCDP.

La tranche optionnelle pour le renouvellement de la clôture est incluse dans le lot 1 mais ne sera activée que plus tard si nécessaire.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux-disante pour chaque lot :

- Lot 1 : Entreprise TEOS
 - TF : 163 984 € HT
 - PSE : 2 223 € HT
 - TO : 9 695 € HT

 → Total = **175 902 €**

- Lot 2 : Entreprise VEOLIA INGENIERIE TRAVAUX – ROGER MARTEAU
 - TA : 35 900 € HT
 - TB : 48 910 € HT

 → Total = **84 810 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	22			1 Marie QUEBRIAC

6. Sollicitation de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce

La réhabilitation des châteaux d'eau peut être subventionnée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 40%.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 287 792,00 € HT. Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet « Réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce » pour un montant total de 287 792,00 € HT soit 345 350,40 € TTC,

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 115 116,80 € HT, soit 40 % du montant des travaux.

- D'approuver le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
Diagnostic structurel	4 900,00 €	2 %
Diagnostic amiante/plomb	1 925,00 €	0,5 %
Maitrise d'œuvre	17 050,00 €	6 %
Travaux – Lot 1	175 902,00 €	61 %
Travaux – Lot 2	84 810,00 €	29 %
Intégration au logiciel de supervision	1 100,00 €	0,5 %
SPS	2 105,00 €	1 %
Total des dépenses :	**287 792,00 €**	**100 %**

RESSOURCES :		
Agence de l'eau Seine-Normandie	115 116,80 €	40 %
Fonds propres	172 675,20 €	60 %
Total des ressources :	**287 792,00 €**	**100 %**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

7. Attribution du marché de travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville

La station d'épuration d'Outarville, âgée de 49 ans, n'est plus en mesure d'assurer un traitement fiable de la pollution qu'elle reçoit. Cette pollution ne représente que 25% environ de la capacité théorique de traitement de l'installation.

L'étude diagnostic du système d'assainissement réalisée en 2019 préconisait la reconstruction de cette station vieillissante et surdimensionnée.
Dans ce contexte, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret a engagé, en 2024, un projet visant à :

- reconstruire la station d'épuration d'Outarville ;
- réhabiliter une partie du réseau d'assainissement afin d'améliorer la collecte et le transfert des effluents vers la future station.

Un maitre d'œuvre, DCI Environnement, a été retenu fin 2024 pour démarrer ce projet.

Le marché a été publié le 8 juillet 2026 en 3 lots :

- **Lot 1 :** construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées et démolition de la station existante
 - PSE n°1 : dégrilleur automatique
 - PSE n°2 : inverseur de source
- **Lot 2 :** réhabilitation en tranchée ouverte des réseaux d'assainissement de l'avenue d'Arconville (800 ml) et de la rue de Poily (1 050 ml)
 - PSE n°1 : Abandon de la conduite d'eau potable en fonte DN 60 et raccordement des branchements sur la conduite d'eau potable en PVC DN 160 de l'avenue d'Arconville
 - PSE n°2 : Réhabilitation par tranchée ouverte du réseau d'assainissement de la rue du Bac côté Melleray (480 ml)
 - PSE n°3 : Réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la rue du Bac côté Bourg (255 ml) ;
 - PSE n°4 : Réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la rue de Melleray (735 ml)
 - PSE n°5 : Réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la Grande Rue (370 ml)
 - PSE n°6 : Réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la rue du Colombier (110 ml).
- **Lot 3 :** Contrôles et essais de réception des travaux de réhabilitation en tranchée ouverte des réseaux d'assainissement de l'avenue d'Arconville (800 ml) et de la rue de Poily (1 050 ml).
 - PSE n°1 : Contrôles et essais de réception des travaux d'abandon de la conduite d'eau potable en fonte DN 60 et raccordement des branchements sur la conduite d'eau potable en PVC DN 160 de l'avenue d'Arconville
 - PSE n°2 : Contrôles et essais de réception des travaux de réhabilitation par tranchée ouverte du réseau d'assainissement de la rue du Bac côté Melleray (480 ml)
 - PSE n°3 : Contrôles et essais de réception des travaux de réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la rue du Bac côté Bourg (255 ml) ;
 - PSE n°4 : Contrôles et essais de réception des travaux de réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la rue de Melleray (735 ml)

- PSE n°5 : Contrôles et essais de réception des travaux de réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la Grande Rue (370 ml)
- PSE n°6 : Contrôles et essais de réception des travaux de réhabilitation par chemisage du réseau d'assainissement de la rue du Colombier (110 ml).

Onze offres ont été réceptionnées le 28 août à 12h00 :
- Cinq pour le lot 1
- Cinq pour le lot 2
- Une pour le lot 3

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de retenir l'offre la mieux-disante pour chaque lot :

- Lot 1 : CREA STEP
 - TF : 894 236 € HT
- Lot 2 : ADA Réseaux
 - TF : 885 205 € HT
 - PSE 1 : 36 350 € HT

 → Total = **921 555 €**
- Lot 3 : SAS A3SN
 - TF : 16 465 € HT
 - PSE 1 : 4 025 € HT

 → Total = **20 490 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	2	18			5 M. GUYON Mme LACOMBE M. CHARVOZ (fondé du pouvoir de M. FERRIERE) Mme CRETET

8. Sollicitation de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la construction d'une nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville

Les travaux pour l'amélioration de l'épuration des eaux usées et de collecte et transport des eaux usées peuvent être subventionnés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de 30 % et une avance de 20 % sur cette aide peut être accordée.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 956 627,99 € HT. Monsieur le Président informe que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter le projet « Construction d'une nouvelle station d'épuration et réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville » pour un montant total de 1 956 627,99 € HT soit 2 347 953,59 € TTC,

- D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 586 988,40 € HT, soit 30 % du montant des travaux.

- D'approuver le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
DÉPENSES :		
Études préalables	52 707,00 €	2,7 %
Maitrise d'œuvre	92 374,99 €	4,7 %
Travaux	1 797 606,00 €	92 %
CSPS et CT	13 940,00 €	0,6 %
Total des dépenses :	**1 956 627,99 €**	**100 %**
RESSOURCES :		
Agence de l'eau Seine-Normandie	586 988,40 €	30 %
Fonds propres	1 369 639,59 €	70 %
Total des ressources :	**1 956 627,99 €**	**100 %**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

9. Engagement de la CCPNL à réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sur la commune d'Outarville en respectant les préconisations de la charte qualité de l'Astee

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui finance les études et les travaux sur les réseaux d'assainissement, invite les maitres d'ouvrage à s'engager dans la charte qualité.
L'application de la charte est une démarche collective initiée par le maitre d'ouvrage qui vise à l'amélioration des méthodes de travail à adopter par les acteurs de l'eau et de l'assainissement et poursuit un objectif de réseaux fiables et pérennes.

Les grands axes de cette charte se déclinent ainsi :

1. Engagement de la collectivité à adhérer à la charte et à en respecter les principes,
2. Réalisation d'études préalables : étude géotechnique, relevé topographique, recherche de concessionnaires, études à la parcelle, diagnostic des réseaux existants,
3. Dévolution des marchés au mieux disant, et non plus au moins disant,
4. Période de préparation de chantier bien spécifiée par ordre de service,
5. Contrôle préalable à la réception.

Considérant que l'Agence de l'eau Seine-Normandie peut subventionner différents types de travaux sur les réseaux d'assainissement,

Considérant qu'à ce titre, il est demandé aux collectivités désirant bénéficier d'aides, d'adhérer à la charte qualité nationale pour les travaux de création, reconstruction et réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Assainissement (ASTEE),

Considérant que celle-ci décrit les modalités de réalisation de travaux sujets à subventions.

Considérant qu'afin de pouvoir prétendre à des aides, les collectivités doivent s'engager par délibération, à adhérer à cette charte et à en respecter les grands axes.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion à la charte qualité de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Assainissement).

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

10. Attribution de l'emprunt pour le budget Eau

Afin de financer les opérations prévues cette année de réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce, de renouvellement d'une canalisation et de ces branchements sur Erceville et la mise en place de 16 compteurs de sectorisation sur le territoire, un emprunt de 650 000 € avait été inscrit au budget.

Trois banques ont été consultées pour cet emprunt.

Vu les articles L 2121-29, L 2122-21 al 6° et L 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions d'offres du Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Épargne,

Considérant qu'il convient de souscrire un emprunt de 650 000 € pour financer les travaux d'eau,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De souscrire un emprunt de 650 000 euros pour financer les opérations de réhabilitation du château d'eau de Charmont-en-Beauce, le renouvellement d'une canalisation et de ces branchements sur Erceville et la mise en place de 16 compteurs de sectorisation sur le territoire auprès de la Caisse d'Épargne avec les caractéristiques suivantes :
 - Montant global du crédit : 650 000 €
 - Durée : 20 ans
 - Taux : 3,80 %
 - Échéance : 14 300 € à 8 202,19 € (capital constant, intérêts dégressifs)
 - Frais de dossier : 700 €
 - Absence de pénalité de remboursement anticipé

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

11. Modification des membres du conseil d'exploitation pour la commune de Charmont-en-Beauce

Suite à la démission de M. Miguel MENAULT du conseil municipal de Charmont-en-Beauce, il convient de procéder à son remplacement au sein du conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement de la CCPNL.

Vu la délibération n°C2026-41 du 16 avril 2026 désignant les représentants au sein du conseil d'exploitation Eau et Assainissement,

Considérant la démission de M. Miguel MENAULT du conseil municipal de Charmont-en-Beauce,
Considérant que M. Miguel MENAULT était délégué titulaire de la commune de Charmont-en-Beauce au sein du conseil d'exploitation Eau et Assainissement et qu'il convient de procéder à son remplacement,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner M. Lionel JOLIN en tant que membre titulaire de la commune de Charmont-en-Beauce au sein du conseil d'exploitation Eau et Assainissement,
- De désigner M. Rémy LEPRINCE en tant que membre suppléant de la commune de Charmont-en-Beauce au sein du conseil d'exploitation Eau et Assainissement.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

12. Approbation du rapport d'activité 2025 de la CCPNL

La réalisation du rapport d'activité répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser annuellement aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté des Communes.

Les services de la Communauté des Communes de la Plaine du Nord Loiret ont ainsi élaboré le rapport d'activité 2025 qui présente le bilan de toutes les décisions prises et des actions engagées au cours de l'année dans chacun de ses domaines de compétence.

C'est un document de référence qui offre une vision complète de l'ensemble des actions conduites par la Communauté des Communes. Il met en lumière aussi bien les services quotidiens apportés aux usagers que les projets structurants menés à l'échelle intercommunautaire.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité de la CCPNL pour l'année 2025.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

13. Adhésion au CAUE du Loiret

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adhérer au Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret afin de les soutenir et de profiter de ressources et d'accompagnement,

Monsieur le Président rappelle que le CAUE accompagne les collectivités dans la conception, la réflexion et l'amélioration du cadre de vie en apportant une aide à la décision dans le cadre de projets d'aménagement.

Dans le cas où la CCPNL adhèrerait au CAUE à la fois pour son propre compte et pour celui des communes membres, elle s'acquitterait d'une cotisation égale à la somme des cotisations qu'auraient acquittées toutes les communes concernées. La CCPNL serait seule adhérente du CAUE et serait représentée à l'assemblée générale par le Président.

Ainsi, le coût d'une adhésion à l'année serait de 1 743,30 € pour la CCPNL.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion au CAUE du Loiret.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	3	23			

14. Avis enquête publique VRIGNY

La société CE RENFR 460 a transmis un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Vrigny.

Ce projet concerne une commune de la CCPNL (Attray) située dans le périmètre de 6km autour de l'installation projetée.

Le conseil communautaire n'a pas souhaité formuler d'avis concernant ce dossier.

15. Affaires diverses

- Instruction des autorisations d'urbanisme : À la suite de la réunion qui s'est tenue avec la DDT du Loiret le 1er juillet dernier, les communes instruites par celle-ci (Andonville, Attray, Boisseaux, Chaussy, Léouville, Oison, Outarville et Tivernon) étaient amenées à se prononcer sur un possible changement de centre instructeur. En effet, la DDT a exprimé sa volonté de ne plus instruire les permis de construire des communes actuelles en incitant ces dernières à se tourner vers le CINL afin d'harmoniser les services d'instruction sur le territoire à la suite de l'approbation du PLUi de la CCPNL.

 Les communes d'Attray, Oison, Boisseaux et Outarville ont formulé leur intention d'adhérer au Centre instructeur Nord Loiret dès l'année prochaine. La commune de Tivernon souhaite conserver la DDT comme centre instructeur. Les autres sont encore en cours de réflexion.

- Collection DUFOUR : En raison des travaux à venir de réhabilitation du bâtiment industriel destiné à accueillir les services Eau et Assainissement, et dans lequel se trouve également la collection DUFOUR, se pose la question de la conservation de cette collection. En effet, les luminaires de la partie abritant la collection DUFOUR doivent être remplacés et cette intervention nécessite l'installation temporaire d'une nacelle, ce qui s'avère impossible dans l'état actuel.

 Pour rappel, la collection DUFOUR a été achetée en 2011 par la Communauté de Communes avec l'ambition de préserver le patrimoine local. Malheureusement, les financements nécessaires à la réalisation d'un projet de musée n'ayant pas pu être réunis, la collection est entreposée depuis 2018 dans la cour et dans les locaux du bâtiment industriel destiné à accueillir les services Eau et Assainissement.

 Il est demandé aux élus d'engager une réflexion quant au devenir de cette collection car les travaux doivent débuter en fin d'année.

 En amont, Jean-Pierre Noret, rédacteur de la revue bimestrielle Tracteurs Passion et Collection, a été contacté et a effectué une première visite de la collection avant une potentielle vente aux enchères évoquées par les membres du Bureau.

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT :

- Virement de crédits – Budget annexe Eau M49 : Nécessité de procéder à un virement de crédit afin d'effectuer les amortissements sur l'exercice 2026.

Fin de la séance à 20H00.

La secrétaire de séance
Céline DUPRÉ

Le Président
Martial BOURGEOIS